

Séminaire interrégional sur le prélèvement et la greffe (SIPG)

Code Fx_ 02/2010

Public

Personnels médicaux et paramédicaux des services d'urgence, de réanimation, SAMU-SMUR et de bloc opératoire, impliqués dans la chaîne du prélèvement à la greffe d'organes et de tissus.

Objectifs

Renforcer ses connaissances sur les aspects médicaux, légaux, éthiques et psychologiques propres à l'activité de prélèvement. Intégrer l'activité de prélèvement dans une démarche de santé publique.

Contenu de la formation

Principaux aspects médicaux, législatifs, réglementaires, organisationnels et éthiques du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus.

Exercices d'expression de groupe animés par un psychologue sur les différentes attitudes lors de l'annonce de la mort, ou d'une mort brutale.

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques et pratiques
Découverte, mises en situation
Echanges et discussion (cas concrets)
Diaporamas
Documentation

Intervenants

Médecins des services de régulation et d'appui de l'Agence de la biomédecine
Cadre infirmier animateur de réseau de l'Agence de la biomédecine
Coordination hospitalière
Psychologue

Coordonnateur de la session

Le chef du service de régulation et d'appui concerné.

Lieu de formation

Pour chaque session, se renseigner auprès du service de régulation et d'appui concerné.

Renseignements et inscriptions

Auprès de la ZIPR de votre région.
(voir coordonnées ci-contre)

Organisme formateur

Agence de la biomédecine.

Durée

2 jours

2 à 4 sessions par ZIPR :
dates à déterminer

Nombre de participants

18 personnes

Coût de l'inscription

Frais pédagogiques, hébergement et repas pris en charge par l'Agence de la biomédecine.

Les dates et lieux des sessions sont consultables sur le site Internet de l'Agence de la biomédecine :

<http://www.agence-biomedecine.fr/professionnels/plan-annuel-de-formation.html>

FMC = 19 points